

- COMMUNE DE CONILHAC-CORBIERES

RD 6113

11200 Conilhac-Corbières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CONILHAC-CORBIERES

Par arrêté n°2025-01 en date du 13 mai 2025, le maire a décidé de procéder à une enquête publique du
2 juin 2025 à 09h00 au 4 juillet 2025 à 17h00 inclus
sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Conilhac-Corbières.

La révision du Plan Local d'Urbanisme a pour objectifs le dimensionnement du projet d'habitat au regard des dynamiques démographiques et de production d'habitat de la commune, la mise en compatibilité du PLU avec la Loi ALUR, la Loi Macron, et la Loi Climat et Résilience le développement de l'activité économique de la commune, notamment au regard des dynamiques agricoles comme vecteur de croissance important sur le territoire, le développement des énergies renouvelables sur le territoire, la protection et mise en valeur du centre ancien, ainsi que la protection des espaces à forte sensibilité environnementale.

Monsieur Michel BLAZIN a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Conilhac-Corbières, D6113, 11200 CONILHAC-CORBIERES, pendant la durée de l'enquête soit :

- le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et les après-midis sur rendez-vous uniquement ;

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Conilhac-Corbières, D6113, 11200 CONILHAC-CORBIERES, selon les dates indiquées ci-dessous :

- Lundi 2 juin 2025, de 9h00 à 12h00**
- Mercredi 18 juin 2025, de 9h00 à 12h00**
- Vendredi 4 juillet 2025, de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur ouvert à cet effet, ou bien les adresser au commissaire enquêteur à l'adresse mail enquete-publique-plu@conilhac-corbieres.fr (ces avis seront consultables sur le site internet <https://www.conilhac-corbieres.fr>), ou encore les adresser à ce dernier par écrit à l'adresse suivante :

**Mairie de CONILHAC-CORBIERES, à l'attention de M. Michel BLAZIN, commissaire enquêteur pour la
révision du Plan Local d'Urbanisme**

**D6113
11200 CONILHAC-CORBIERES**

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Conilhac-Corbières, sur son site internet <https://www.conilhac-corbieres.fr/> et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme, ou l'organisation de l'enquête publique, peut être demandée auprès du secrétariat de la mairie de Conilhac-Corbières aux horaires d'ouvertures, ainsi que par mail (mairie@conilhac-corbieres.fr) ou par téléphone (04 68 27 08 15). Toute personne pourra également sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.